

**Assemblée générale**Distr.
GENERALEA/47/650
9 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISQuarante-septième session
Points 8 et 96 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES
DEPLACEES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

Lettre datée du 9 novembre 1992, adressée au Président de
l'Assemblée générale par les Représentants permanents de la
Bosnie-Herzégovine et de la Croatie auprès de l'Organisation
des Nations Unies.

Nous avons l'honneur de nous référer à l'article 81 du règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/520/Rev.15) et demandons respectueusement que soit reconsidérée la décision par laquelle tous les aspects du point 96 de l'ordre du jour sont renvoyés à la Troisième Commission pour examen et décision (voir A/47/252).

A notre avis, la situation critique qui est celle des réfugiés sur le territoire de deux Etats Membres, à savoir la République de Bosnie-Herzégovine et la République de Croatie, exige qu'une partie de ce point de l'ordre du jour (point 96 a) : Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) soit examinée en séance plénière. Les documents publiés sous les cotes A/47/12 1/ et A/47/12/Add.1 2/ dépeignent la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées comme un problème mondial, ce qui justifie l'ouverture d'un débat général en séance plénière sur l'ensemble du point 96 a).

Comme environ 400 000 personnes en Bosnie-Herzégovine sont exposées au risque immédiat de mourir de faim et de froid dans les prochains mois; comme environ 750 000 réfugiés et personnes déplacées, en Croatie, ont un besoin urgent d'aide et d'assistance; comme le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a reconnu que la population civile de l'"ancienne Yougoslavie" est en proie à des "souffrances extrêmes" (voir A/47/12/Add.1, par. 29) et qu'il faut prendre des mesures immédiates; comme la situation a eu pour effet "le

déplacement de plus de 3 millions de personnes et la destruction généralisée" (ibid.); comme c'est là le pire problème humanitaire qu'ait connu l'Europe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale - nous estimons que le débat sur cette partie du point 96 doit être renvoyé à l'Assemblée générale en séance plénière.

Nous ne cherchons pas à soustraire aux délibérations de la Troisième Commission, pour le renvoyer aux séances plénières, l'ensemble du point 96 de l'ordre du jour; nous estimons que la Troisième Commission doit rester saisie des aspects de ce point qu'elle examine traditionnellement et qu'elle pourrait ouvrir un débat sur les rapports du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/47/12 et Add.1).

Cela dit, la part du débat qui porte sur la situation dans le territoire de l'ancienne Yougoslavie - en raison de l'importance de la question et de l'urgence de l'aide à apporter pour prévenir les souffrances et soulager les "souffrances extrêmes" déjà supportées - devrait figurer dès que possible à l'ordre du jour de l'une des prochaines séances plénières de l'Assemblée générale.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 8 et 96 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République de Bosnie-Herzégovine
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Muhamed SACIRBEY

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République de Croatie auprès
de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Mario NOBILO

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session,
Supplément No 12 (A/47/12).

2/ Ibid., Supplément No 12 A (A/47/12/Add.1).
